

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, M. JACQUES DELORS

M. Jacques Delors est né à Paris le 20 juillet 1925. Il a commencé sa carrière en 1945 comme rédacteur à la Banque de France. Au début des années 50, M. Delors s'engagea dans des activités syndicales.

De 1962 à 1969, il fut détaché de la Banque de France et mit sur pied le Service des affaires sociales pour le Commissariat général au plan. En 1969, il fut nommé conseiller aux Affaires sociales et culturelles dans le cabinet du Premier ministre Chaban-Delmas. Il a également travaillé pour l'Institut de recherche en développement social des Nations Unies.

En 1981, M. Delors fut nommé ministre de l'Économie et des Finances. En 1984, il quitta le gouvernement français et devint Président de la Commission des Communautés européennes.

En tant que Président de la Commission, M. Delors milite en faveur d'une réforme et d'un renouvellement de la Communauté européenne (CE). Il est un défenseur ardent et éloquent de l'intégration européenne. Sa présidence a été marquée entre autres par l'Acte unique européen de 1992 et la signature à Maastricht du Traité sur l'union européenne.

Il sera accompagné au Sommet de Munich par le vice-président de la Commission, M. Frans Andriessen. Son représentant personnel est M. Pascal Lamy, chef de cabinet.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le Canada a toujours attaché une grande importance à ses relations avec la Communauté européenne (CE) et ses douze États membres qui constituent, tous ensemble, son deuxième partenaire commercial.

En 1976, le Canada et la CE ont signé un accord-cadre visant à promouvoir, à diversifier et à développer les échanges commerciaux et économiques. Les deux parties se rencontrent une fois l'an pour faire le point et stimuler l'activité économique.

Avec les débuts de la mise en œuvre de l'Acte unique européen en 1987, la CE a acquis une nouvelle importance pour le Canada. L'Acte unique a donné un nouveau souffle à la CE qui, depuis l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, est devenu un pôle d'attraction pour les nouvelles démocraties de la région.

La Coopération politique européenne (CPE), institutionnalisée par l'Acte unique européen, n'est pas un mécanisme de la Communauté même, mais plutôt un mécanisme de coopération et de consultation intergouvernemental entre les douze États membres de la CE et la Commission européenne, sur une foule de questions. En 1988, le Canada et les États membres de la CE se sont engagés à tenir des consultations semestrielles sur d'importantes questions de politique étrangère, en rapport avec la CPE, tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires.

En novembre 1990, la signature de la Déclaration sur les relations entre le Canada et la CE — Déclaration transatlantique — a marqué un tournant dans les relations politiques entre le Canada, la CE et ses États membres. Dans cette déclaration, les parties s'engagent à relever ensemble les défis communs de l'avenir.

Les mécanismes de consultation politique ont également été renforcés pour englober des consultations entre, d'une part, le Premier ministre du Canada et, d'autre part, le Président du Conseil européen et le Président de la Commission des Communautés européennes. Les plus récentes ont eu lieu à Ottawa en avril 1992, durant le mandat du Portugal à la présidence du Conseil européen.